

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat 9

En exercice 9

Présent 7

Votant 7

Date de convocation : 16/11/2021

**Revalorisation de l'indice
majoré contractuel**

Délibération n°28-2021

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER et Stéphane SARRAZIN.

Le Président rappelle aux membres du bureau que l'emploi permanent de chargé de mission en matière de reconquête de la qualité de l'eau contractuel (recrutement initial sur la base de l'article 3-3-1° – absence de cadre d'emplois - de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) a été créé à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Le Président précise que considérant les fonctions du poste, la qualification requise pour leur exercice, l'expérience professionnelle, les compétences et les diplômes requis, il convient de revaloriser la rémunération de cet emploi.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer la rémunération lié à cet emploi à compter du 1^{er} janvier 2022 par référence à l'indice majoré 512.
- INDIQUE que les crédits correspondant seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

